

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1er novembre 2000  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 30 octobre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les aviations américaine et britannique continuent de lancer des raids aériens contre le territoire iraquien à l'intérieur des zones d'interdiction de survol illégitimes. Le 23 octobre 2000, ces aviations ont tiré des missiles sur la région de Hammam al-Alil dans le gouvernorat de Ninive. Un missile sol-air de fabrication américaine est tombé sur des terres agricoles dans la région susmentionnée. Après l'impact au sol, un des éclats du missile est tombé sur la maison de M. Mouchrif Sayel Yassin, blessant M. Assad Ali Soultan, 24 ans, qui travaille à la cimenterie de Hammam al-Alil, et endommageant gravement la maison de M. Mouchrif Sayel, ainsi que des terres agricoles.

Le Gouvernement de la République d'Iraq, tout en condamnant cette agression flagrante contre la souveraineté de l'Iraq, sa population et ses biens, affirme que ce sont les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, ainsi que les États qui leur apportent un soutien logistique pour mener leur agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, qui assument la responsabilité internationale de ces actes qui contreviennent de façon flagrante à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. Le Gouvernement iraquien réaffirme son droit établi juridiquement à demander réparation pour les dommages qu'il a subis du fait de ces actes d'agression, conformément au principe de la responsabilité internationale. Le Gouvernement iraquien vous demande d'assumer les responsabilités qui vous incombent en vertu de la Charte en vue de mettre un terme à cette agression et aux crimes injustifiés et de faire en sorte qu'ils ne se reproduisent pas.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Représentant permanent  
(Signé) Saeed H. **Hasan**